

Le douze février deux mille dix-neuf, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque Conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le lundi 18 Février 2019 à 18 H 00.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Décès de Monsieur Corentin Ansquer, Maire Honoraire
- Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion
- Loyer de la MAM et facturation des fluides
- Avenants marché extension salle d'animation
- Avenants marché réhabilitation ancienne mairie – école
- Tarifs des concessions cimetière, columbarium et cave-urnes
- Convention d'Optimisation des charges et des ressources
- Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime
- Convention pour travaux de raclage relatif à la viabilité hivernale sur les voies communales
- Extension des installations pour le football américain
- Recensement 2019 de la population légale
- Rétrocession de la voirie de la Résidence Emmanuelle
- Questions diverses
  - Remerciement pour les colis des anciens

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Loïc BENARD, Martine BUISSON, Dominique CATEL, Bernard CLABAUT, Odile FREZET, Philippe PECQUERIE, Alain RASSET,

Absents : Carole LETOURNELLE a donné pouvoir à Bernard CLABAUT  
Stéphanie LEVILLAIN  
Yves RAKEL  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Odile VILLARD

Mr Alain RASSET a été élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Suite au décès de Monsieur Corentin Ansquer, Maire Honoraire de la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

### **LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FACTURATION DES FLUIDES**

Conformément au contrat de bail professionnel, il est nécessaire de revoir le loyer de la M.A.M.

Le loyer mensuel actuel s'élève à 402.00 € et les charges pour les fluides à 52.00 €. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants applicables pour 1 an à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

Loyer mensuel : 405.00 €  
Participation aux charges fluides forfaitaires : 53.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'arrêter le loyer de la M.A.M. à la somme de 405,00 €
- Participation aux charges fluides forfaitaires : 53,00 €
- Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019

## **AVENANTS MARCHE EXTENSION SALLE D'ANIMATION**

### **Lot n° 1 : Ets PINOLI SAS** (déconstruction – Gros Œuvre)

Le lot n°1 fait l'objet d'un avenant n° 2 dans le cadre de la suppression du poste 3 (Travaux d'adaptation sur attachement) du marché. Pas de besoins

Origine offre de base :	184 302.09 €
Origine PSE :	0.00 €
Total :	184 302.09 €
Avenant n° 1 :	+ 2 780.00 €
Avenant n° 2 :	- 6 790.00 €
<b>Nouveau Total :</b>	<b>180 292.09 €</b>

### **Lot n° 3 : Menuiserie DAMERVAL SARL** (Menuiseries Extérieures Aluminium – Métallerie)

Le lot n°3 fait l'objet d'un avenant n°1 dans le cadre de la modification du bloc porte EM6, Fourniture et pose de stores intérieurs à rouleau avec coffre et plus- value pour modification motorisation des stores

Le lot n°3 fait l'objet d'un avenant n° 2 dans le cadre de la suppression des postes 3.3.3 et 3.3.4 remplacés par les prestations suivantes fourniture et pose de ferme-porte avec limiteur d'ouverture et arrêt mécanique pour les ouvrants de service des portes repères EM4 et EM6. Idem pour les vantaux repères EM1 et la porte extérieure existante donnant sur la cuisine. Mise en jeu et réglage avec calage du vitrage du bloc porte à 2 vantaux existant donnant accès aux cuisines depuis l'extérieur. Fourniture et pose de bandes pour repérage vitres sur l'ensemble d'entrée de la salle existante. Fourniture d'un cylindre complémentaire pour le bloc porte existant donnant accès aux cuisines depuis l'extérieur. Poste 3.3.5 plaque signalétique extérieure.

Origine offre de base :	33 033.42 €
Origine PSE :	5 940.00 €
Total :	38 973.42 €
Avenant n° 1 :	+ 5 781.00 €
Avenant n° 2 :	- 243.00 €
<b>Nouveau Total :</b>	<b>44 511.42 €</b>

### **Lot n° 4 : Ets SABOT PRIEUR** (Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Plafonds suspendus)

Le lot n° 4 fait l'objet d'un avenant n°3 dans le cadre de la suppression du poste n° 5 (Travaux d'adaptation sur attachement) du marché. Pas de besoin

Origine offre de base :	53 050.45 €
Origine PSE :	0.00 €
Total :	53 050.45 €
Avenant n° 1 :	+ 632.00 €
Avenant n° 2 :	- + 574.00 €
Avenant n° 3 :	- 3 000.00 €
<b>Nouveau Total :</b>	<b>51.256.57 €</b>

### **Lot n° 6 : Ets CEGELEC SDEM** (Electricité)

Le lot n°6 fait l'objet d'un avenant n°1 dans le cadre d'une demande de la municipalité pour l'ajout de 8 appareils d'éclairage dans la salle et la mise en place d'une prise pour une ligne téléphonique à droite de l'entrée principale et branchement sur la baie informatique

Origine offre de base :	41 600.52 €
Origine PSE :	0.00 €
Total :	41 600.52 €
Avenant n°1 :	+ 2 699.57 €
<b>Nouveau Total :</b>	<b>44 300.09 €</b>

**Lot n° 8 : Ets GAMM** (carrelages – Faïences)

Le lot n°8 fait l'objet d'un avenant n° 1 suite à une demande de la mairie concernant la fourniture et la pose de 5 M<sup>2</sup> de faïence blanche supplémentaire dans le local des poubelles.

Origine offre de base : 30 668.61 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 30 668.61 €

Avenant n°1 : + 219.50 €  
Nouveau Total : 30 888.11 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable à l'ensemble des avenants ci-dessus énumérés

**AVENANTS MARCHE REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE-ECOLE**

**Lot n° 1 : Ets SARL BRUGOT** (Démolition – Gros Œuvre – VRD)

Le lot n°1 fait l'objet d'un avenant n°3 suite à des demandes de la mairie concernant la démolition d'une cuve découverte lors des travaux et son remplissage au sable, et la reprise d'un mur en brique et son jointement non prévus au début des travaux.

Origine offre de base : 210 000.00 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 210 000.00 €

Avenant n° 1: + 20 000.00 €  
Avenant n° 2 : + 2 032.00 €  
Avenant n° 3 : + 2 730.00 €  
**Nouveau Total : 234 762.00 €**

**Lot n° 2 : Ets BERTHE FRERES** (Charpente – Couverture)

Le lot n° 2 fait l'objet d'un avenant n° 1 suite à des demandes de la municipalité concernant le remplacement du bardage clin bois par du Cedral Clic teinte naturelle (plus-value), et la fourniture et la pose d'une gouttière demi-ronde zinc naturel et un tuyau de descente zinc naturel.

Origine offre de base : 82 030.80 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 82 030.80 €

Avenant n°1 : + 2 715.25 €  
**Nouveau Total : + 84 746.05 €**

**Lot n° 3 : Ets SIB VASCART DELAMARE** (Menuiseries extérieures – Métallerie)

Le lot n°3 fait l'objet d'un avenant n° 2 suite à des demandes de la mairie concernant la suppression d'un volet roulant non posé sur un châssis, la suppression d'un portillon non posé et suppression de la mise en jeu du portail et des deux vantaux existants. L'incorporation du vitrage dans les 5 portes d'entrée. Dépose et repose du châssis sur l'extension démontée et remontée. La fourniture et la pose de 5 poignées de tirage extérieures sur portes fenêtres. Pour habiller la ventilation haute de la gaine gaz demandée par GRDF, fourniture et pose d'un coffre en alu laqué RAL 7016 et grilles de ventilation. Fourniture et pose de tôle d'aluminium laqué RAL 7016 entre le bâtiment existant et l'escalier extérieur (X4)

Origine offre de base : 93 837.25 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 93 837.25 €

Avenant n° 1: + 641.09 €  
Avenant n° 2 : + 3 066.10 €  
**Nouveau Total : 97 544.44 €**

**Lot n° 4 : Ets SABOT PRIEUR** (menuiseries intérieures)

Le lot n° 4 fait l'objet d'un avenant n° 1 suite à des demandes de la mairie concernant la fourniture et la pose de numérotation de logement. La fourniture et la pose d'un plan de travail hors standard stratifié avec crédence au coloris identique. La fourniture et la pose d'un aménagement de placard composé de 3 tablettes mélaminées blanches. Pose avec console métallique sur crémaillères modulables. La fourniture et la pose de crédences supplémentaires, fourniture et pose plaque inox sur rampant. Reprise d'une cuisine avec découpe et adaptation.

Origine offre de base : 81 696.00 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 81 696.00 €

Avenant n° 1: + 1 969.00 €  
**Nouveau Total : 83 665.00 €**

**Lot n° 5 : Ets FOLLIN FRERES** (Plomberie – Chauffage - Ventilation)

Le lot n°5 fait l'objet d'un avenant n°1 suite à la demande de la mairie de ne pas mettre en place les panneaux photovoltaïques

Origine offre de base : 60 647.00 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 60 647.00 €

Avenant n° 1: - 4 377.00 €  
**Nouveau Total : 56 270.00 €**

**Lot n° 6: Ets CEGELEC SDEM** (Electricité)

Le lot n° 6 fait l'objet d'un avenant n°1 suite à des demandes de la mairie concernant la fourniture, pose et raccordement de 4 hublots extérieurs à détection sur boxs, la pose d'un coffret de raccordement au réseau ENEDIS en limite de propriété et divers travaux électriques complémentaires.

Origine offre de base : 36 500.00 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 36 500.00 €

Avenant n° 1: + 10 050.50 €  
**Nouveau Total : 46 550.50 €**

**Lot n° 7: Ets GAMM** (Carrelage - Faïences)

Le lot n°7 fait l'objet d'un avenant n°3 suite à des demandes de l'architecte pour la suppression de 10 m² de fourniture et pose de carrelage, la suppression de 12 ml de plinthes à gorges et la suppression d'un siphon de sol.

Origine offre de base : 11 000.00 €  
Origine PSE : 0.00 €  
Total : 11 000.00 €

Avenant n° 1: - 879.60 €  
**Nouveau Total : 10 120.40 €**

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable à l'ensemble des avenants ci-dessus énumérés

**TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES –COLUMBARIUM – CAVE-URNES**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'appliquer les tarifs suivants pour le cimetière, columbarium et cave-urnes.

**Concessions cimetière :**

Concessions cinquantenaire (1 ou 2 personnes) : 180.00 €  
Superposition d'une troisième personne : 235.00 €

Concessions trentenaire : (1 ou 2 personne) : 120.00 €  
Superposition d'une troisième personne : 150.00 €

Concession columbarium (pyramide) :

LIBELLE	30 ANS	50 ANS
1 emplacement pour 1 urne	500.00 €	700.00 €
1 emplacement pour 2 urnes	550.00 €	800.00 €
1 emplacement pour 3 urnes	600.00 €	900.00 €
1 emplacement pour 4 urnes	650.00 €	1 000.00 €
1 emplacement 1 case commune	281.00 €	400.00 €
1 emplacement case provisoire + 3 mois	110/an	/
1 emplacement case provisoire - 3 mois	gratuit	/

Concession nouveau columbarium :

LIBELLE	CAPACITE	30 ANS	50 ANS
1 emplacement	4 urnes diam 16 cm ou 3 urnes diam 18 cm ou 2 urnes diam 22 cm	700.00 €	1 100.00 €

Concessions cave-urnes :

LIBELLE	CAPACITE	30 ANS	50 ANS
1 emplacement	4 urnes diam 22 cm	820.00 €	1 220.00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

**CONVENTION D'OPTIMISATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES**

Monsieur le Maire a reçu une proposition de convention de la Société Ecofinance Collectivités pour réaliser une analyse financière afin d'étudier les principaux leviers d'économies et les principaux leviers de ressources et de financement de l'action publique de la collectivité.

La base de rémunération d'ECOFINANCE sera déterminée par toutes les optimisations de charges ou de recettes issues des préconisations d'ECOFINANCE retenues par la collectivité et mise en place.

Les honoraires d'ECOFINANCE seront égaux à 50 % H.T de l'optimisation constatée, plafonnés à 24 900 € H.T.

Après avoir délibéré et après avoir pesé le pour et le contre de cette proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres :

- De ne pas donner un avis favorable à cette analyse
- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Société ECOFINANCE

**ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME (Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les missions(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage.
- Conseil et assistance au précontentieux et aux contentieux en ressources humaines.
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général.
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission

\*La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

#### ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

#### ARTICLE 2 :

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de missions, devis, etc..)

### **CONVENTION POUR TRAVAUX DE RACLAGE RELATIF A LA VIALBILITE HIVERNALE SUR LES VOIES COMMUNALES**

Comme chaque année Monsieur le Maire a signé une convention avec l'EARL DOMILIE représentée par Madame Emilie PEGARD, pour réaliser, si nécessaire, des travaux de raclage relatif à la viabilité hivernale sur les voies communales. Le montant de la prestation a été fixé forfaitairement à 50 € de l'heure, frais de carburant inclus.

### **EXTENSION DES INSTALLATIONS POUR LE FOOTBALL AMERICAIN**

Le club de football américain a demandé l'autorisation d'installer un petit conteneur marine auprès de la buvette du stade afin de pouvoir y stocker du matériel et des équipements destinés au club.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré et afin d'avoir une installation qui nous convienne et qui soit conforme aux règles de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au principe de l'installation d'un petit conteneur maritime à usage de stockage, à la condition de déposer une déclaration préalable afin d'avoir un avis favorable des services instructeurs.
- Que l'installation ne soit alimentée ni en eau ni en électricité
- Que la municipalité soit propriétaire du conteneur maritime.

## **RECENSEMENT 2019 DE LA POPULATION LEGALE**

La population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève :

- Population municipale : 1 866
- Population comptée à part : 43
- Population totale : 1 909

## **RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA RESIDENCE EMMANUELLE**

Avant les fêtes de Noël, Monsieur le Maire a reçu en mairie des représentants de propriétaires de maisons et d'appartements et un représentant du Syndic concernant la rétrocession de la voirie de la Résidence Emmanuelle.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place vendredi dernier pour préciser les parcelles qui pourraient être rétrocédées et les besoins de la mairie en accès voirie dans le cadre du projet de construction d'une zone pavillonnaire derrière la résidence Emmanuelle

Etaient présents à cette réunion, SNG (le syndic), Euclyd (pour les plans), Dieppe Maritime (pour les réseaux), le promoteur de la future résidence, un représentant des propriétaires et la mairie

Monsieur le Maire a constaté qu'il était impossible d'intégrer dans la rétrocession les parcelles de terrains où se trouvent en sous-sol les réseaux en dehors des voiries parce qu'entre ces réseaux et la voirie qui serait rétrocédée et certains réseaux il y a des parkings qui appartiennent aux différents propriétaires des appartements. Afin de résoudre le problème et si cela est juridiquement légal, il pourrait être établi dans ce cas une convention de servitude pour l'entretien et les éventuels travaux.

De nombreux travaux de rénovation sont à faire sur la voirie par les actuels propriétaires avant la rétrocession.

Pour les espaces de circulation pour la future résidence, les propriétaires et le promoteur régleront le dossier entre eux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Remerciement pour les colis des anciens

Mr et Mme Philippe Heuille remercie le Conseil Municipal pour les colis reçus à l'occasion des fêtes de fin d'année et souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

### Plaque funéraire

Sur proposition de la Monsieur le Maire et avec l'accord de la famille

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'acheter une plaque funéraire pour la déposer au nom de la municipalité sur la tombe de Monsieur Corentin Ansquer, Maire Honoraire.

### Pendule

Monsieur Corentin Ansquer, passionné d'horlogerie avait laissé une pendule ancienne (qu'il avait acheté avec ses propres deniers). Il en avait fait don à la mairie à la fin de son dernier mandat. Cette pendule nécessite une compétence professionnelle pour ses réglages mécaniques et son entretien. Compétence que nous n'avons pas et il est dommage que cette belle horloge reste sans fonctionner.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition l'horloge au Musée de l'Horlogerie de Saint Nicolas d'Alhiermont (dont a été président le Maire Honoraire Corentin Ansquer). Nous en resterions propriétaire, mais un maximum de monde pourrait l'admirer et surtout la voir fonctionner.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au prêt de cette horloge au Musée de Saint Nicolas d'Alhiermont, si celui-ci est intéressé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce prêt.